

## Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

**ARRÊTÉ N° 2021/251****fixant la liste des membres du jury  
d'un examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint technique  
territorial principal de 2ème classe****Le Président,**

VU :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-160 en date du 16 juillet 2021 portant ouverture, pour le compte des Centres de Gestion de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

**ARRÊTE :****ARTICLE 1** : La liste des membres du jury s'établit comme suit :

- Madame Corinne GUIDON-PIOTROWSKI      Présidente du jury – Adjointe au Maire de Cagnes-Sur-Mer Déléguée à la Propreté, aux Espaces verts, à l'Agriculture urbaine, au Protocole, à l'Eau potable et assainissement – Conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Sébastien CARLETTO              Adjoint au Maire de Saint André de la Roche – Délégué à la l'éducation et la restauration scolaire,
- Madame Nathalie DEFOSSEZ              Ingénieur territorial à la mairie de Cannes - Direction des Espaces verts,
- Madame Gwenaëlle MENEUR              Représentante du personnel de catégorie C à la mairie de Mandelieu La Napoule - Adjoint technique principal de 2ème classe,

AR PREFECTURE

006-280600529-20211217-2021\_251-AR  
Reçu le 21/12/2021

- Monsieur Laurent CALATAYUD
- Monsieur Serge RADICIA

Ingénieur principal à la mairie de Nice - Directeur de la Propreté,  
Technicien principal de 1ère classe à la mairie de Carros - Responsable de la restauration municipale.

Monsieur Sébastien CARLETTO, Adjoint au Maire de Saint André de la Roche, assurera le remplacement de la Présidente du Jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 17 décembre 2021



Le Président  
pour le Président et par délégation  
Le Directeur des missions obligatoires  
et ressources humaines

Noël FIORUCCI

Philippe PRADAL

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.